



**PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 063 353 26 A0008

date de dépôt : 20 juillet 2026

demandeur : **COMMUNE DE SAINT GERMAIN LHERM**, représenté par **DESGEORGES Chantal**

pour : **réfection de la charpente et
couverture zinguerie**

adresse terrain : **4 rue du marché aux chèvres, à
Saint-Germain-l'Herm (63630)**

Commune de Saint-Germain-l'Herm

ARRÊTÉ

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Saint-Germain-l'Herm,

Vu la déclaration préalable présentée le 20 juillet 2026 par COMMUNE DE SAINT GERMAIN LHERM, représenté par DESGEORGES Chantal demeurant 4 place de l'hôtel de ville, Saint-Germain-l'Herm (63630);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de la charpente et couverture zinguerie ;
- sur un terrain situé 4 rue du marché aux chèvres, à Saint-Germain-l'Herm (63630) ;
- sur la parcelle : AB-333 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 18/08/2026 ;

Considérant que l'immeuble concerné par ce projet est situé en abords de l'Église Saint-Germain. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables ;

Considérant que ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les couvertures seront reconstruites à l'identique des couvertures détruites, sans surélévation.

Les pentes de deux toitures seront conservées.

Les couvertures doivent être réalisées en tuile terre cuite canal ou à emboîtement grandes ondes de couleur rouge.

Les rives doivent être sans débord, réalisées avec deux rangées de tuiles canal superposées.

Les planches de rives, les planches d'égout, et les tuiles à rabat sont proscrites.

La zinguerie sera réalisée en zinc naturel.

Fait à Saint-Germain-l'Herm, le 31.08.2026

Nohar @ 31.08.2026

Le maire,

